



association pour la sauvegarde de morges

Bulletin d'information n°55 - Août 2009 - Case postale 2218 - 1110 Morges 2 - CCP 10-17957-7 <http://asm-morges.ch/>



Sur cette photo aérienne de M. Caviezel (14 sept. 2007), on voit, dans le coin inférieur gauche, le parc de la Prairie que Morges propose comme site pour le futur Musée cantonal des Beaux-Arts.

**LE PARC DE LA PRAIRIE ACCUEILLERA-T-IL
LE FUTUR MUSEE CANTONAL DES BEAUX-ARTS ?**

<i>Sommaire:</i>	pages
LA PRAIRIE ou Le rêve morgien du choix de Morges pour l'installation du Musée cantonal des Beaux-Arts	3
Le 15 mai 2009, un jour faste pour l'ASM	4
Prix du Mérite 2009	5
Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde de Morges du vendredi 15 mai 2009, à 19heures au local du curling, Morges	6
Henri Perregaux: Un architecte lausannois à Morges	7
Centre de vie enfantine	9
Coup de balai	10
Le stationnement à Morges	10
Occasion manquée ?	11
Mise à l'enquête: Chemin de Pré-Val	11
Les vélos en libre service (VLS) débarquent à Morges	12
Plaidoyer pour une Auberge de Jeunesse à Morges	13
Associations vaudoises de défense du patrimoine sous la houlette de la Société d'Art Public	14
Aux membres de l'ASM	14
Surpoids et guides de Morges : quel rapport ?	15
Dates et titre des causeries des guides	15
La réalisation primée par le Prix du Mérite 2009 présentée par son réalisateur	15

Impressum

Bulletin n° 55 - Août 2009

Edité par l'Association pour la Sauvegarde de Morges ASM

Case 2218, 1110 Morges 2 CCP 10-17957-7

Site Internet : <http://asm-morges.ch/>

Courriel: info@asm-morges.ch

Président: J. Longchamp, Banc-Vert 17, 1110 Morges, tél. 021 801 02 27

Membres du comité: Mmes F. Kawkabani, V. Merino et MM F. Amrhein, P. Ducommun, F. Garnier, G. Landolt et J.-P. Morisetti.

Crédit iconographique: Anciennes photos: prêt de la Fondation Iconographique Bolle; photos actuelles: M. Caviezel (photos aériennes). F. Amrhein, F. Garnier, P. Ducommun etc...

Impression: Imprimerie Carrara Morges en collaboration avec Neoprint, à Morges également.

Tirage : 500 exemplaires

LA PRAIRIE OU LE RÊVE MORGIEU DU CHOIX DE MORGES POUR L'INSTALLATION DU MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS

Souvent les Morgiens ne savent pas très bien où se situe cette magnifique propriété. Elle reste discrète derrière ses arbres ou le long mur opaque qui longe l'avenue Monod.

Observez attentivement la photo aérienne en couverture du bulletin qui fait bien ressortir les qualités du site.

Voici encore quelques informations :

Le nom du lieu est une déformation (élégante !) de « Pierrière ». Cet endroit était probablement nommé ainsi parce que juste à côté, se trouvaient les carrières desquelles on tirait la pierre de construction nécessaire à la ville.

L'actuelle maison de maître qui présente « des traits résolument modernes » pour l'époque [absence de fronton, pilastres colossaux, étages non séparés et salon circulaire en saillie], une « version exceptionnelle » [P. Bissegger] a été construite en 1803 par François-Isaac Blanchenay (La maison de l'actuel Musée Forel fut construite par un Blanchenay). Vers 1850, la Prairie appartenait à un M. Turneisen. Rénovée en 1872, elle fut acquise par la famille Monod en 1881. Actuellement, le domaine est propriété de la famille de Goumoens.

Depuis plusieurs années, des discussions ont eu lieu et des accords



ont été passés entre les propriétaires et la ville de Morges, pour que la partie nord du domaine de la Prairie puisse être affectée en terrain d'utilité publique et que la partie

sud passe en zone de parc public avec urbanisation peu dense et, si possible, de grande qualité pour profiter de ce site magnifique.

La Prairie

Le dernier grand parc privé richement arborisé de Morges, 53'000 m², dont 13'000 m² pourraient être constructibles.

Le musée: une excellente occasion d'aménager le nord de la gare, notamment la qualité et l'esthétique de l'espace public et des accès.

Moins de 500m de la gare, 8 minutes depuis Lausanne CFF !

Espace disponible pour l'installation d'un parking envisagé de toute manière.

Le musée se situerait sur une pente douce inclinée vers le Léman avec les Alpes comme panorama.



L'arrivée du musée = mise à disposition du public d'un magnifique parc au cœur de la ville, transition de haute qualité entre les quartiers de Prellionnaz, Longeraie et le centre.

Accès routier facile sans traverser la ville depuis la jonction Morges-Ouest

Le plan directeur communal qui devrait bientôt entrer en force prévoit pour cette parcelle: parc public à aménager en sauvegardant l'arborisation et les bâtiments classés tout en projetant la construction de bâtiments nouveaux. Cela correspond parfaitement à l'installation du musée.

L'implantation du musée à la Prairie serait une preuve que l'idée d'agglomération Lausanne-Morges n'est pas de la langue de bois!

L'implantation du musée s'inscrirait aussi parfaitement dans la volonté de renforcer le pôle de la gare de Morges comme deuxième centre urbain avec l'espoir qu'il soit à terme débarrassé de l'autoroute

LE 15 MAI 2009, UN JOUR FASTE POUR L'ASM

En effet, le vendredi 15 mai 2009,

- nous avons tenu notre assemblée générale dont vous lirez le compte-rendu ci-dessous,
 - nous avons inauguré la revitalisation du site des Eaux-Minérales avec la découverte du panneau expliquant la richesse de ce lieu,
 - et nous avons pu proclamer le résultat du Prix du Mérite 2009.
- Enfin, une trentaine de membres se sont réunis pour le souper de l'ASM.*



Mme la Syndique, Nuria Gorite, accompagnée de Mmes Fida Kawkabani et Valérie Merino (membres du comité) dévoilent le panneau didactique du site des Eaux-Minérales.

A la suite d'une visite guidée insolite faite par M. Georges Metzker, l'idée est née à l'ASM de créer un panneau qui rappelle les divers aspects du site des «Eaux Mi».

Ce panneau a été conçu par l'ASM et payé par elle, mais en s'appuyant sur des sponsors. A ce propos, nous avons bien cru un moment que ce seraient les cotisations des membres qui régleraient la facture. Au dernières nouvelles, nous avons reçu des promesses de dons qui permettent de couvrir les frais. Vous êtes curieux de savoir qui sont ces généreux sponsors? Allez voir le panneau, leurs logos y figurent.

Au demeurant, nous vous recommandons de profiter des chaleurs de l'été pour visiter le site si frais des «Eaux-Mi». Ne manquez pas de lire le panneau et de descendre à la fontaine qui reste pour l'instant sans eau.



Sur le site de la fontaine, les responsables expliquent aux membres les travaux effectués.

PRIX DU MÉRITE 2009

Il y a deux ans, nous avons attribué 2 prix, afin de laisser une chance aux constructions nouvelles auxquelles les participants à notre consultation préfèrent souvent les restaurations dans la vieille ville. Cette année, en raison du peu de bâtiments restaurés en lice, nous sommes revenus à la formule initiale en ne décernant qu'un seul prix.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont envoyé leur vote, ainsi que les organisateurs de cette consultation, nos membres, MM. Amrhein et Garnier.

Pourtant, sur les 18 ouvrages en présence, c'est bien une réalisation nouvelle qui a recueilli cette année le plus grand nombre de suffrages : les deux immeubles administratifs construits à la route de Tolochenaz, conçus par le bureau londonien, Aukett Fitzroy Robinson Limited,.

Si, au départ, le maître d'ouvrage, Karl Steiner SA à Genève, songeait ne construire qu'un seul volume, les architectes ont su le convaincre de réaliser deux bâtiments distincts, moins grands.

D'où une parfaite intégration sur un terrain peu facile à exploiter, en pente, entre la route de Tolochenaz



*La réalisation architecturale distinguée en 2009:
Deux immeubles administratifs à la route de Tolochenaz*

et l'autoroute, tout en conservant un maximum de végétation.

Le maître de l'ouvrage a peut-être perdu en surfaces utiles, mais peut se targuer d'une réalisation réussie.

Présentation de l'ouvrage par le réalisateur, voir page 15.

Juste derrière, sont classés 3 bâtiments du centre ville, 2 restaurations (Louis-de-Savoie 88, Louis-de-Savoie 25-27) et une reconstruction (Couvaloup 11).

Dans ce dernier, la façade du rez-de-chaussée, en pierres calcaire jaunes, a heureusement pu être conservée et, grâce peut-être aussi à une opposition de l'ASM, l'avant-toit qui ne figurait pas sur les plans d'enquête, a été réalisé.

LES RÉALISATIONS QUI ONT OBTENU LE PLUS DE VOIX AU PRIX DU MÉRITE 2009



Rue Louis-de-Savoie 88



Rue Louis-de-Savoie 25-27



Rue de Couvaloup 11

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE MORGES
DU VENDREDI 15 MAI 2009, À 19HEURES, AU LOCAL DU CURLING, MORGES**

Faisant suite à l'attribution du prix du mérite 2009, Monsieur Jacques Longchamp, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Par mail ou par téléphone, plusieurs personnes se sont excusées, le Président s'abstient de citer leur nom.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour.

1.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2008

Le Président rappelle que le PV du 16 juin 2008 a été publié dans le bulletin n° 52, pages 12 et 13, et qu'il est disponible sur le site de l'ASM. Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rapport d'activité 2008 - printemps 2009

Le Président résume l'activité de l'ASM durant l'année écoulée. L'ASM compte actuellement 303 membres, qui, si l'on en juge par le montant des dons, ont une grande confiance en l'association.

Le comité s'est réuni régulièrement une fois par mois, et a traité plusieurs dossiers.

3 bulletins ont été publiés, le Président remercie toutes les personnes qui ont collaboré à ces parutions.

Le n° 52 avec les thèmes principaux «Les arbres et la ville» ainsi que de la mobilité douce par rapport à Marcelin.

Le n° 53 annonçait, entre autres, une découverte importante de peintures du XVII^e siècle à la rue Louis-de-Savoie.

Le n° 54 mettait en valeur le site des Eaux-Minérales et présentait le Prix du Mérite ASM 2009.

Les guides d'accueil de Morges ASM/MDA qui œuvrent toute l'année, ont transmis la connaissance du patrimoine de Morges l'an dernier à plus de 800 personnes. Le Président compte sur les membres ASM pour faire de la publicité à l'activité des guides. Il annonce ensuite la prochaine visite en ouverture de la saison 2009, guidée par Yvan Schwab le 11 juin à 18h15 devant le Musée Forel, ainsi que le Caf'Conc du vendredi 7 août.

Le Président passe en revue ensuite les divers groupes et commissions

dont s'occupe le comité :

- Groupe de suivi sur le stationnement à Morges
- Commission d'urbanisme
- Collège d'experts pour les plans d'affectation de Sablon/Gare sud
- Semaine de la mobilité
- Coup de balai printanier et implantation de panneaux du patrimoine
- Commission consultative sur la nature en ville
- Comité pour la promotion de la candidature de Morges en vue d'accueillir le Musée cantonal des Beaux-Arts.
- Groupe de travail du Schéma directeur de la région morgienne
- ADIRHE
- USL
- Patrimoine suisse: rencontre des associations vaudoises de défense du patrimoine.

Au total, cela fait 11 groupes dans lesquels collabore l'ASM. Le Président en profite pour remercier la Municipalité de la confiance qu'elle témoigne à l'ASM, et lance un appel pour que des personnes compétentes dans l'aménagement du territoire viennent épauler le comité en suivant tel ou tel dossier. Ainsi, si l'ASM parvient à mettre les bonnes personnes où une collaboration est nécessaire, elle aidera à la naissance d'une future ville de Morges harmonieuse et de qualité. Et il y a du pain sur la planche!

Autre domaine d'intervention, les mises à l'enquête: Le Président informe de l'opposition formulée par l'ASM à la démolition de l'immeuble de Pré-Val 3 comprenant 10 appartements à des loyers très avantageux. Cette opposition est motivée par le fait que la diversité d'offres de logements est très faible à Morges à cause d'un immense déficit de logements bon marché. Le Président demande à la Municipalité qu'elle s'assure que cette démolition ne se fasse qu'à la condition absolue de reconstruction de logements très avantageux.

A l'occasion de la journée *Morges Bouge* du 5 mai, un bon millier de personnes a utilisé le Sentier de la Morges. Le Président en est très satisfait. Il rappelle l'opération coup de balai printanier prévue le 16

mai, notamment sur le Sentier de la Morges, sentier qui par ailleurs a été inclus dans le nouveau guide Naturando.

Pour terminer, le Président remercie le comité pour sa collaboration et pour l'excellente atmosphère du travail qui règne au sein du comité. Madame Nuria Gorrite, syndique, prend la parole pour saluer la saine collaboration de la Municipalité avec l'ASM, et pour exprimer la reconnaissance de la Municipalité à l'ASM pour son engagement envers la ville de Morges.

3.- RAPPORT DU CAISSIER, DISCUSSION ET ADOPTION DES COMPTES 2008

Monsieur Jean-Pierre Morisetti, caissier, commente les comptes 2008 et donne lecture de son rapport. Un sponsor a renoncé au don de CHF 2'000 prévu pour les Eaux-Minérales, en raison de la crise.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes.

4.- RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES, ADOPTION DU RAPPORT

Monsieur Raymond Quiblier donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes et souligne la perfection du travail du caissier. Les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité.

5.- BUDGET ET COTISATIONS 2009

Monsieur Jean-Pierre Morisetti présente le budget 2009. La cotisation de CHF 20.- demeure inchangée.

Le Président ouvre la discussion sur le budget. Le budget et les cotisations sont approuvés à l'unanimité, moins une abstention.

6.- DÉMISSION ET ÉLECTIONS AU COMITÉ

Aucune démission du comité n'est annoncée. Le Président présente Madame Valérie Merino qui a pris part à plusieurs réunions du comité et qui s'est engagée dans plusieurs dossiers. Conseillère communale, Madame V. Merino sera Présidente du Conseil communal de Morges en 2011. Madame V. Merino est élue membre du comité. Le comité 2009-2010 comprendra deux femmes et sera composé de :

- Jacques Longchamp, président,

- Franz Amrhein,
- Pascal Ducommun,
- Aristide Garnier,
- Fida Kawkabani,
- Gérard Landolt,
- Valérie Merino,
- Jean-Pierre Morisetti, Trésorier.

Messieurs Raymond Quiblier et Alain Renaud restent vérificateurs des comptes. Monsieur Philippe Schmidt est élu vérificateur suppléant.

L'Assemblée approuve à l'unanimité l'élection du Comité et des vérificateurs des comptes.

7.- ACTIVITÉS 2009

Programme 2009-2010

Comme cité dans le rapport d'activité, beaucoup de chantiers sont

ouverts et nécessitent donc la poursuite du travail en 2009-2010. De son côté, le Président revient sur sa future démission, il assurera sa tâche jusqu'en 2010. Il faudra donc penser à le remplacer. D'autre part, il invite l'Assemblée à participer activement et efficacement à la recherche de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs ayant des compétences notamment dans les domaines suivants :

Informatique pour gérer le site de l'ASM

Graphisme et édition pour les bulletins

Personnes intéressées par l'aménagement du territoire, l'aménagement urbain, la politique des transports, la politique urbaine, etc...

Le Président s'adresse enfin à l'Assemblée en ces termes :

Vous pouvez dénicher ces personnes et ces compétences et favoriser leur entrée à l'ASM, leur collaboration avec le comité ou au comité. Et parmi les membres actuels du comité ou les personnes nouvelles, se cache sans doute la future Présidente ou le futur Président de l'ASM. Si vous me permettez de vous donner des consignes, je dirai: pensez-y sérieusement et soyez efficaces dans votre recherche. Merci pour l'ASM.

8.- QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS

A la demande de Monsieur Golay, le Président présente les membres du comité. Madame V. Merino parle brièvement de son parcours.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée Générale est levée à 20h15.

HENRI PERREGAUX UN ARCHITECTE LAUSANNOIS À MORGES...

Mathieu-Henri (1785-1850), succède à son père, Alexandre, malade dès 1807. L'année suivante au décès de celui-ci, il se retrouve, à 23 ans, responsable de l'atelier et des projets.

Il accepte le poste d'inspecteur des bâtiments d'Etat pour les édifices en ville de Lausanne de 1814 à 1818, puis architecte de l'Etat de Vaud de 1829 à 1835. Henri Perregaux a été, sans conteste, le plus important des constructeurs vaudois de la première moitié du XIX^e siècle. Expert quasiment attitré du Conseil d'Etat, auteur d'innombrables édifices publics et privés, il laisse, à sa mort en 1850, des archives considérables qui malheureusement seront détruites peu après.

De ses travaux à Morges relevons l'essentiel

- L'Hôtel de ville (1822-1827)
- Les dépôts militaires (arsenal) (1836-1839)
- L'église catholique (1842-1844)
- Les anciennes prisons de la rue Louis-de-Savoie (1844)
- Enfin l'îlot de la place Dufour dont les bâtiments 1-3 / 5-7.

Henri Perregaux fournit un travail méthodique, soigné et, grâce à son atelier, est en mesure de déployer une activité qui laisse songeur l'architecte du XXI^e s. !

Tous les détails sont rigoureusement traités.

Les façades sont dépouillées, les



L'actuelle «annexe de l'Hôtel de Ville» fut bâtie en 1822-1827 comme marché couvert et casino. En 1897, le bâtiment fut transformé en poste. C'est pour desservir les étages de cet immeuble que Perregaux construisit le magnifique escalier présenté plus loin.

(Photo E. Staub, Fondation Iconographique Bolle)

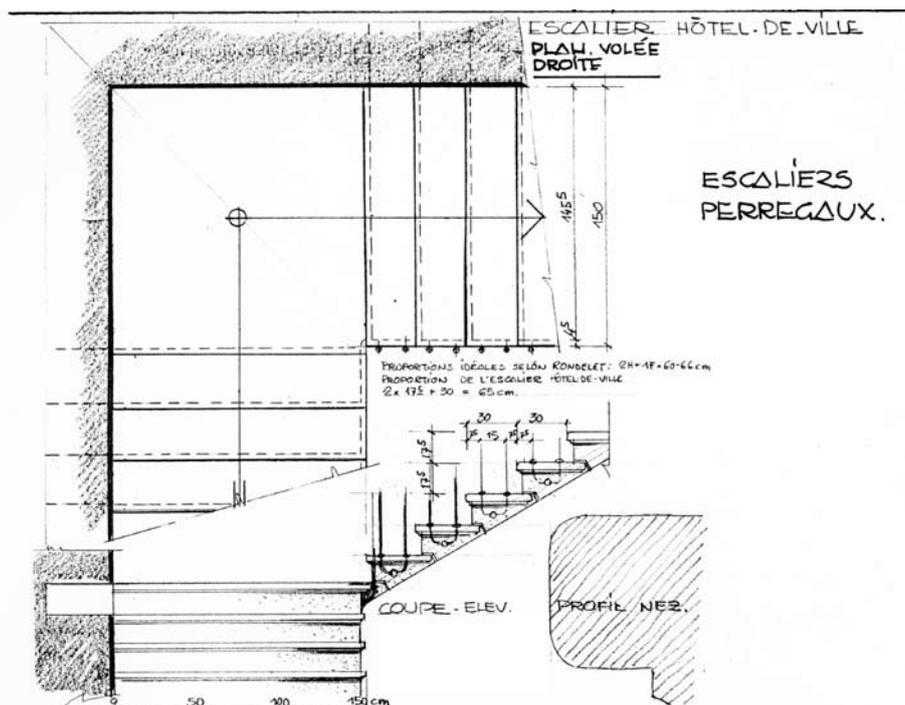
seuls décors sont les effets de soulèvement, d'encadrements des baies des fenêtres ou portes ainsi que les chaînes d'angle et cordons horizontaux. Parfois une colonnade vient rompre la sévérité de certains bâtiments (Pl. Dufour n° 1).

Les dimensions des façades et la répartition des ouvertures répondent à de subtiles proportions telles que la section d'or ou d'autres proportions comme il était courant dans les grandes réalisations de l'antiquité ou aux périodes d'or de la renaissance, par exemple.

Le soin et l'inventivité apportés à la réalisation des escaliers sont très caractéristiques de l'œuvre de Perregaux. C'est la signature d'un architecte possédant parfaitement sa profession.

On peut admirer sa grande maîtrise pour la conception innovatrice de ses escaliers.

Il s'agit de véritables œuvres d'art dans leurs formes et leurs proportions parfaites, donc très confortables et d'un très bel effet.



Malheureusement aujourd'hui, la société moderne ne sait plus monter un ou deux étages à pied ; donc un ascenseur occupe l'espace lumière détruisant ainsi la beauté de cette construction.

Second exemple, qui lui, n'est pas altéré, se situe aux n°5/7 place Dufour.

On découvre, dans la séparation mitoyenne de ces deux bâtiments, deux volées d'escaliers semi-circulaires opposées et qui s'emboîtent.

Que ces quelques lignes pour souligner l'importance des travaux de Perregaux, attisent votre curiosité et vous permettent d'apprécier à juste titre un patrimoine important de notre bonne ville de Morges.

Le choix des matériaux, la légèreté et la simplicité de l'ensemble marches-balustrades expriment indéniablement le talent.

Le système, qu'il soit pour escalier tournant ou à volées droites et paliers successifs, repose sur le même principe.

Les marches en pierre (généralement du grès coquillé) sont enracinées d'un seul côté dans un mur d'échiffre et s'emboîtent les unes sur les autres formant ainsi une voûte rigide.

L'ESCALIER DE L'HÔTEL DE VILLE,

aux marches en profils à boudin et filet avec encore le profil retourné sur le jour de l'escalier, est constitué de trois volées droites tournant sur les deux paliers intermédiaires.

L'effet aérien, presque vertigineux de cette cage d'escalier sur les deux étages est admirable et mérite plus que le détour, une attention soutenue !

DEUX AUTRES EXEMPLES

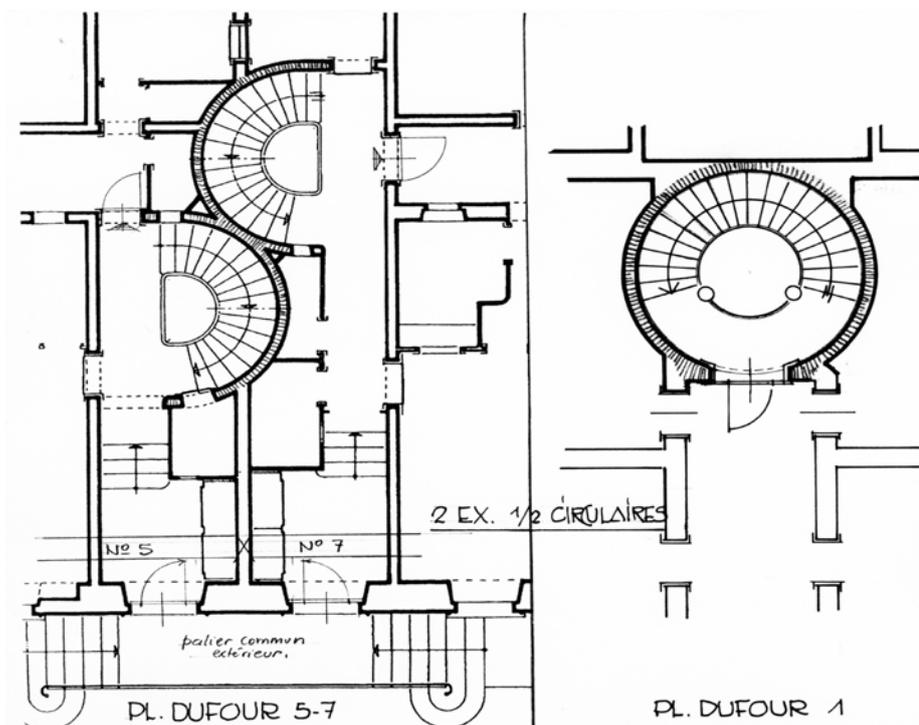
d'escalier qui par leur conception, dépassent encore en hardiesse l'escalier de l'Hôtel de ville. Toujours la même construction : escalier porté par la racine.

Le premier exemple est situé à la place Dufour n°1. Imaginez une cage d'escalier parfaitement circulaire : introduisez un escalier semi-circulaire et ouvrez en face la grande porte d'accès à l'appartement en suivant sa forme du palier qui, lui aussi, est semi-circulaire. La partie dite lumière de l'escalier, vaste noyau central, éclaire généreusement l'escalier à tous les niveaux.

M. Philippe Schmidt, architecte et guide de Morges, auteur de ces lignes (et des dessins), nous a présenté l'œuvre morgienne de Perregaux lors d'une causerie le 27 avril dernier.

Les immeubles 1-9 de la Place Dufour (ici photo de E. Staub [fondation iconographique Bolle] au début du XX^e siècle). Remarquez les verrières sur les toits qui éclairent précisément certains des escaliers présentés ici.





De tout un peu, en bref:

CENTRE DE VIE ENFANTINE



C'est à cet endroit, proche de la Cajole et du rural de la Gracieuse, que sera construit le futur Centre de vie infantile.

Début juillet, un trop rare public est venu, à l'invitation de la Municipalité, assister à la présentation du projet élaboré par le bureau de Benoît et Wagner. Les architectes ont conçus deux corps de bâtiments de 1 et 2 niveaux pour accueillir une centaine d'enfants en 3 unités distinctes, une par catégorie d'âge. Liés par une galerie à la Cajole, ces volumes s'intègrent parfaitement dans ce site sensible, en préservant la vue sur le rural. A l'extérieur, les enfants trouveront des surfaces de jeux propres à leur âge et protégées de l'extérieur.

En partie en bois, la construction sera réalisée selon les critères Minergie-Eco. Les travaux devraient pouvoir débuter dans le courant de l'automne.

Nous tenons à féliciter tous les acteurs, maître de l'ouvrage, utilisateurs et architectes pour la qualité de ce projet.

COUP DE BALAI

Le lendemain de notre assemblée générale, la Commune organisait son traditionnel «Coup de balai», dédié cette année au sentier de la Morges. Malgré le temps incertain, une équipe d'employés de McDonald et quelques rares volontaires ont secondé M. Jomini, municipal, et des employés communaux pour nettoyer le sentier et ses abords,

mais également pour réparer. Eh oui, le sentier est aussi, depuis un certain temps, l'objet de déprédations, panneaux et barrières arrachés,...

Merci encore à tous les participants à cette action utile, car ce sentier est l'objet d'une forte fréquentation, non seulement par les Morgiens, mais aussi par les touristes,

qui découvrent un coin de nature aux portes de la ville.

STATIONNEMENT

L'année dernière, le canton a exigé de la Commune de Morges qu'elle définisse une politique de stationnement public. Pour ce faire, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs et constitué un groupe consultatif d'accompagnement composé de conseillers communaux de chaque parti, de commerçants et de diverses associations, dont l'ASM.

Après recensement et localisation des places de parc existantes, les mandataires ont développé 4 variantes. Celles-ci ont été soumises et discutées avec le groupe consultatif lors de 4 séances.

Fin avril 2009, deux variantes ont été retenues pour être proposées à la Municipalité, accompagnées des conclusions et recommandations suivantes :

Comme le définit déjà le Plan directeur communal, la rue Louis-de-Savoie doit être réservée au trafic des bus.

Un parking enterré doit être réalisé. (2 variantes)

- sous les quais
- au Parc des sports

La circulation à double sens à la rue des Charpentiers est essentielle.

En raison de la barrière psychologique que constitue l'autoroute, le parcage au nord de celle-ci ne répond pas aux besoins du centre.

Dans les 2 cas de figure, les quais seront réservés à la mobilité douce.

Variante 1 : parking sous les quais

Cette variante, qui a la préférence de beaucoup et des commerçants notamment, présente l'avantage pour les automobilistes venant de l'Est de ne pas devoir traverser la ville pour garer et d'être proche des commerces.

Variante 2 : parking sous parking actuel du Parc des sports

Cette variante-là est moins onéreuse, favorise le transfert modal et

pose également moins de problème d'intégration dans un contexte aussi sensible que la vieille ville (rampes d'accès, ascenseurs et sorties de ventilation). L'évacuation des matériaux d'excavation serait aussi plus aisée.

Et dernière question, si le parking sous les quais se réalise, durant combien de mois ces derniers resteront-ils défigurés ou inaccessibles aux Morgiens et aux touristes?

Il demeure regrettable que la Commune ait dû renoncer à réaliser un parking aux Charpentiers nord, parking qui, relié au parking des Charpentiers sud, aurait résolu à la fois le problème de la proximité et celui des véhicules en provenance de l'Est de la ville.

Voici les deux lieux où les experts pensent qu'un parking pour Morges doit voir le jour (deux variantes).



OCCASION MANQUÉE ?



Interio va prochainement quitter Morges. En février, nous avons écrit à la Municipalité pour lui suggérer d'acquérir le bâtiment de cette entreprise. Idéalement situé, il aurait pu abriter les pompiers qui un jour devront céder la place à la gare routière, des artisans ou d'autres activités.

Malheureusement, le prix d'achat était trop élevé pour les finances communales. Cela est regrettable, d'autant plus qu'il semble que ce bâtiment sera occupé par des commerces, une nouvelle concurrence fort malvenue pour les magasins du centre ville.

MISE À L'ENQUÊTE: CHEMIN DE PRÉ-VAL



Ce n'est pas en raison de sa valeur architecturale (note 4 au recensement) que l'ASM a fait opposition à la démolition de l'immeuble situé chemin de Pré-Val 3.

Mais, avec ce bâtiment, ce sont 10 logements à loyer modéré qui vont disparaître sans qu'il soit fait mention du type d'habitations qui les remplacera.

La ville de Morges n'est pas très riche en logements relativement bon marché. Toutes les constructions achevées ces dernières années ou en voie de l'être sont, à l'exception de l'immeuble de la rue de la Gare 39, des bâtiments dits de standing. Tout en sachant que notre opposition serait très certainement levée, nous tenions à exprimer nos craintes de voir l'habitat à Morges devenir inaccessible à la majorité de la population.

Lors de sa récente assemblée générale, la Société coopérative d'habitation de Morges a fait état d'une liste d'attente de 130 demandes de logements subventionnés.

LES VLS (VÉLOS EN LIBRE SERVICE) DÉBARQUENT À MORGES !

Morges serait-elle entrée de plein pied dans l'ère de la mobilité douce ?

On peut l'espérer car, depuis cet été, notre ville met à disposition des vélos en libre-service. Ce sont ainsi 55 vélos répartis sur 5 stations (Burtignière, Place de la Gare, Delay, Louis-de-Savoie et Lonay) qui attendent d'être enfourchés !

Notre dernier bulletin vous présentait ce nouveau mode de déplacement et ces caractéristiques.

Le comité de l'ASM exprimait alors son soutien au projet Morges Roule, tout en soulignant l'attention qu'il porterait à l'impact visuel de ces stations.

Vous pouvez vous rendre sur place pour juger par vous-même de cet impact. Pour notre part nous estimons que l'intégration dans le paysage urbain est réussie, à l'image de la station de la place de la Gare (voir la photo ci-contre).

Sans revenir en détail sur le fonctionnement, nous souhaitons néanmoins noter l'avantage du fonctionnement en réseau de ces VLS.

Dès à présent, vous pouvez emprunter un vélo à Morges et le rendre à Dorigny ou à Lausanne.

L'engouement est bien réel pour ce nouveau type de transport puisque plus de 1000 abonnements ont été émis sur le réseau Lausanne-Morges depuis le lancement de cette opération, et le total des heures



d'utilisation de ces vélos dépasse les 7000.

L'ASM souhaite une longue vie et un développement intelligent au système des Vélos en Libre Service !

On parle d'une validité de l'abonnement VLS étendue à la Suisse entière : Quelle liberté si vous savez qu'en débarquant du train ou du bus dans n'importe quelle ville suisse, un vélo est à votre service !

On annonce le partenariat avec « mobility » car sharing : dans ce cas ce serait offrir le choix entre la

voiture et le vélo partout.

On pourrait rêver d'un lien avec l'abonnement général des entreprises de transport suisses : Le même abonnement donnerait alors à son titulaire un accès très aisé partout en Suisse au choix, aux transports en commun, au vélo ou à la voiture). Une chaîne de transport quasi continue qui laisse une très grande liberté.



*L'architecture doit-elle être véridique?
Un «décor de théâtre» discutable!*

PLAIDOYER POUR UNE AUBERGE DE JEUNESSE À MORGES

A titre personnel, mais soutenu par le comité ASM, je plaide ici pour une réalisation indispensable pour Morges, tout en sachant que je ne contribuerai pas aux efforts nécessaires à faire démarrer, puis aboutir le projet.

Alors, jetons une bouteille à la mer espérant que, découvrant son contenu, quelqu'un peut-être aura envie d'en porter avec d'autres la concrétisation.

Depuis de très nombreuses années, j'ai la chance de me balader beaucoup à pied, à vélo ou par d'autres moyens en Suisse et dans les pays voisins, j'ai été témoin des centaines de fois de l'énorme transformation et du magnifique essor du système des auberges de jeunesse. Contrairement à ce que suggère son nom, ce type d'hébergement n'est en rien réservé à la jeunesse, beaucoup de familles l'utilisent et les retraités baladeurs cyclistes ou randonneurs sont nombreux à l'apprécier. Les groupes en car s'y rencontrent très fréquemment. La plupart du temps vous découvrez des maisons grouillantes de vie, où, contrairement à la plupart des hôtels, les gens sont heureux de communiquer entre eux. Par ailleurs, adultes comme jeunes sont bienvenus en tant que membres dans l'association des auberges de jeunesse de Suisse.

Regardez une fois la richesse et la diversité des programmes d'animations culturelles, sportives ou de loisir qu'offre pratiquement chaque auberge de jeunesse (www.youthhostel.ch).

Observez le réseau des auberges en Suisse ou à l'étranger. Il n'y a pas besoin d'être une capitale pour offrir aux touristes une auberge de jeunesse. De tout petits villages en

possèdent une. Moi-même j'ai été accueilli cet été à celle d'Hospental (Uri), 200 habitants, aucun magasin... Un coup d'œil sur la carte et vous constaterez que le canton de Vaud est très pauvre en Auberges de Jeunesse et les rives du Léman tout particulièrement : trois AJ en additionnant la Suisse et la France.

Quand je vois le nombre de randonneurs à vélo, de marcheurs, sur le chemin de St. Jacques ou non, qui traversent Morges, je ne peux que ressentir très intensément l'offre défaillante de Morges. (On vient de baliser deux nouveaux circuits pour randonneurs cyclistes.)

Bien sûr, vous aurez déjà objecté que Morges est bien garnie en offre hôtelière. D'accord, une partie de ces passants peuvent utiliser cette gamme d'hébergement. Tant mieux. D'une certaine manière, chez nous, le camping, particulièrement bien équipé et tenu peut suppléer. Mais malgré les efforts des hôteliers pour s'adapter aux familles, il est grand nombre de familles, de jeunes, de groupes pour qui il est hors de question d'utiliser sur plusieurs jours l'offre hôtelière. Cela dépasse la capacité de leur porte-monnaie. D'autant plus que, dans une auberge de jeunesse, on peut cuisiner et apprêter ses propres repas. C'est un public perdu pour Morges. Il en est de même pour les nombreuses classes d'école qui renoncent à passer une nuit à Morges ou à choisir Morges comme point central de leur semaine « hors les murs », parce que c'est beaucoup plus simple ailleurs. On pourrait concevoir qu'une auberge de jeunesse fasse de la concurrence aux hôteliers. Dans certains cas, peu nombreux, c'est possible. Mais sur le long terme, c'est l'inverse, as-

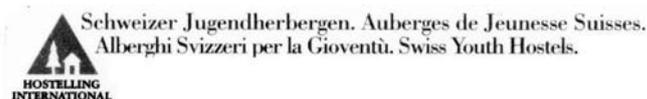
surément. Les jeunes, les sportifs et les élèves bien accueillis dans une auberge attractive reviendront à Morges et, cette fois, plusieurs d'entre eux séjourneront en hôtel.

Restent d'épineuses questions : où ? et qui ?

Même si ma suggestion répétée s'est toujours heurtée à un mur, je continue de prétendre que la meilleure situation serait un des côtés de l'arsenal. (Voir le nombre d'auberges installées dans des châteaux [Kreuzlingen, Mariastein] ou des monuments historiques [Soleure]. Mais si ce n'est vraiment pas possible, il y a ou aura d'autres possibilités à Morges (soit d'accueillir des activités actuellement à l'arsenal, soit d'offrir un site adapté à l'installation d'une AJ), notamment dans les prochains aménagements urbains.

Autre lourde hypothèse : L'association suisse des auberges de jeunesse, ne construit pas, ni ne gère les auberges. Elle reconnaît des établissements qui remplissent les critères de l'association. Conséquence : Il est inéluctable, comme pour le cas des nouvelles halles, de bénéficier du travail d'une tenace équipe de mordus à la peau dure et à l'enthousiasme persuasif qui fondent une association ou fondation ... et portent le projet.

J.L.



COLLABORATION DES ASSOCIATIONS VAUDOISES DE DÉFENSE DU PATRIMOINE SOUS LA HOULETTE DE LA SOCIÉTÉ D'ART PUBLIC

Parler de collaboration est peut-être un grand mot. Mais de fait depuis plusieurs années, la Société d'Art Public (SAP), section vaudoise de Patrimoine Suisse, sous la présidence de M. de Techtermann a organisé des séances d'échange entre toute les associations semblables à la nôtre.

Dans la magnifique propriété de la Doges, au-dessus de la Tour-de-Peilz, se retrouvent les représentants des associations regroupant des citoyens de Vevey, Chardonne, Montreux, Payerne, Lausanne etc. Le plus souvent participent aussi à ces forums des associations professionnelles et des représentants de services de l'Etat.

Une part de la rencontre est consacrée à un échange où les associations exposent leurs activités. Chacun peut ainsi prendre conscience des problèmes des autres villes.

Dans une des dernières séances, l'ASM a présenté le travail des guides de Morges et, évoquant l'ensemble des guides d'accueil de tout le canton, nous avons lancé un appel à plus d'échanges d'informations entre les spécialistes (juristes, historiens de l'art, restaurateurs, responsables culturels, etc.), et les bénévoles «laïcs» qui reçoivent les

visiteurs.

Une seconde partie permet de s'informer sur un sujet technique. Nous avons par exemple évoqué la nouvelle réglementation de l'octroi des permis de démolir et de construire qui, dans certains cas certes peu importants, ne sont plus nécessaires.

Lors de la dernière rencontre, fin avril, nous avons suivi une très intéressante présentation du travail de la commission instituée par l'Etat et mise à disposition des communes pour trouver des moyens d'intégration des nouvelles installations solaires qui respectent les vieilles villes et les monuments his-



Fondation iconographique Bolle
Ne manquez pas de visiter chaque exposition.

Aux membres de l'ASM :

UN PETIT EFFORT ENCORE

Même si la plupart d'entre nous - pour d'excellentes raisons, sans doute - font la sourde oreille, nous avons tous entendu l'appel qui a été renouvelé maintes fois dans ce bulletin à donner un coup de main au comité ou plus largement à s'engager dans l'association, voire à dénicher des gens susceptibles de se lancer dans cet engagement.

Après l'assemblée générale, une personne s'est annoncée pour collaborer à la réalisation du bulletin. D'autres laissaient entendre qu'elles pourraient éventuellement... donner un coup de main. Merci à elles. Nous espérons qu'elles pourront le faire et trouveront de la satisfaction dans nos rangs.

C'est un excellent signe pour la survie de l'association, mais manifestement ... cela reste peu.

- Nous cherchons un responsable du site web,
- Nous cherchons des membres du comité pour que puisse en sortir un président.
- Nous cherchons des personnes désireuses d'être formées comme guides de Morges.

AUTRE CHOSE:

En ouvrant ce cahier, vous avez peut-être été surpris de ne pas recevoir sur les pieds l'incontournable bulletin de versement.

Et bien, non, nous ne harcelons pas nos membres à chaque publication. Nous partons du principe qu'après le premier bulletin, puis le rappel, vous avez tous déjà payé votre cotisation 2009 (20.- fr).

A toutes fins utiles, vous trouverez toutefois notre numéro de compte de chèque postal en page 1 et 2.

Les retardataires, les éventuels nouveaux membres et les donateurs peuvent y avoir accès sans restriction.

Merci à eux.

SURPOIDS ET GUIDES DE MORGES : QUEL RAPPORT ?



Dans la liste des visites thématiques proposées par les guides de Morges, il y en a une, la sixième, intitulée « Morges vue de haut », qui invite à sortir de la ville : on peut ainsi admirer d'en haut un site merveilleux (malgré quelques verres qui réhaussent le reste !), découvrir des parcours sylvestres aux portes de la cité, avoir une pensée reconnaissante pour les baliseurs

volontaires, et surtout profiter des bienfaits de l'effort physique.

En attendant la distribution gratuite des « guides-ânes » décrivant les parcours pédestres autour de Morges (inconnus de beaucoup), venez rejoindre les guides de Morges.

Dr. Pierre Knobel, guide de Morges

DATES ET TITRE DES CAUSERIES DES GUIDES

Lundi 26 octobre 2009, « *Un siècle de commerce morgien. Métiers 1900. Métiers 2000.* », par M. le Dr Louis Golay, guide de Morges.

Lundi 30 novembre 2009, « *La théologienne - historienne protestante et le professeur romain :*

Lydia von Auw - Ernesto Buonaiuti

une correspondance inédite (1922 - 1946). »

par Mme Maryse Oeri von Auw, guide de Morges.

Lundi 25 janvier 2010, « *La vigne et le vin* », par M. Jean-Paul Perrin, guide de Morges.

Lundi 22 février 2010, « *François – Alphonse Forel, un savant morgien* », par M. Jacques Longchamp, guide de Morges.

Lundi 22 mars 2010, « *Le peintre Bosshard* », par M. Philippe Schmidt, guide de Morges.

Lundi 26 avril 2010, indéterminé

Lundi 31 mai 2010, indéterminé

Les causeries des guides ont lieu en principe d'octobre à mai, le dernier lundi du mois à Couvaloup 10, dernier étage.

Elles débutent à 20 heures précises. Il convient de respecter scrupuleusement l'heure, car le système de sécurité empêche les retardataires d'accéder à la salle des combles.

LA RÉALISATION PRIMÉE PAR LE PRIX DU MÉRITE 2009 PRÉSENTÉE PAR SON RÉALISATEUR

Comme nous l'avons fait à l'occasion des derniers prix du mérite, nous avons demandé aux responsables de la réalisation qui a été distinguée de présenter brièvement leur œuvre. Merci à Karl Steiner SA de nous avoir fait parvenir le texte et les photos de la page suivante.

LAKE GENEVA CENTER :

INNOVER GRÂCE À UNE VISION ET UNE STRATÉGIE ADÉQUATE

Le Lake Geneva Center développé et réalisé par la société Karl Steiner SA est considéré comme un projet innovant pour l'immobilier commercial. Les immeubles, conçus comme des structures d'accueil flexibles, ont été développés de manière à

répondre à toutes les exigences spécifiques pouvant émaner des futurs utilisateurs, des entreprises orientées vers l'international. Le succès ne s'est pas fait attendre.

Le Lake Geneva Center réunit

deux bâtiments contemporains de 13'000 m2 de surfaces locatives au total. Terminés en décembre 2006 et en juillet 2008, les deux immeubles sont déjà entièrement loués et ont été vendus à un investisseur aux conditions du marché.

Grâce à la planification en étapes, les attentes des locataires ont pu être validées, les risques commerciaux et financiers maîtrisés.

LE COURAGE DE PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART

Le terrain acheté par Karl Steiner SA au début des années 90 était à l'origine prévu pour un seul et grand bâtiment de plus de 19'000 m². Au début, tout s'est passé à merveille et le permis de construire a été accordé très rapidement. Ensuite, la crise immobilière a secoué le marché en Suisse romande.

De ce fait, il n'y avait plus de demande de location pour des surfaces de bureaux et il ne fallait pas espérer atteindre le quorum d'une location de 50 pour cent pour pouvoir démarrer la construction.

Il n'y avait pas non plus d'investisseur susceptible d'acheter un projet de cette taille. Après avoir prolongé deux fois le permis de construire, Karl Steiner SA décide en 2001 de prendre un nouveau départ.

« Malgré que le maïs avait déjà recommencé à pousser sur le terrain, nous nous sommes rendu compte que, brusquement, de plus en plus d'entreprises internationales recherchaient des surfaces de location représentatives. Par ailleurs, nous avons compris que le projet initial n'était plus conforme au marché. Avec 19'000 m², il s'agissait d'une optimisation quantitative des surfaces; or, ce segment d'utilisateurs recherchait, et recherche toujours, la qualité. »

Gabriela Aeschlimann, Responsable commercialisation, Karl Steiner SA

UN, DEUX OU TROIS BÂTIMENTS ?

Au lancement du nouveau projet, Karl Steiner SA a pu compter sur deux avantages déterminants: l'attitude favorable de la commune de Morges et du canton de Vaud pour l'implantation de nouvelles entreprises, ainsi que la situation unique du site.

En effet, le Lake Geneva Center est directement relié à l'autoroute et se trouve à dix minutes du centre et de la gare de Morges, à 20 minutes en voiture de l'aéroport de Genève ou de Lausanne et à 40 minutes en voiture du centre ville de Genève. Situé au cœur d'un agréable paysage, il offre une vue splendide sur les Alpes et le lac Léman.



D'abord, il a été étudié une nouvelle variante avec trois bâtiments avec un total de 16'000 m² de surfaces locatives, solution qui a été rapidement abandonnée car elle était incompatible avec les exigences de qualité élevées des utilisateurs intéressés à venir. Par rapport à la solution avec deux bâtiments et 13'000 m² tout avait rapidement l'air entassé et les vues lac et Alpes disparaissaient pour favoriser des vis-à-vis inintéressants et banals. Le phasage et l'indépendance de chaque immeuble avec son propre accès et garage souterrain avait aussi ses limites.

« Le moins devient donc un plus. Il s'est avéré favorable de nager à contre-courant en misant sur la primauté de la qualité sur la quantité. »

Les deux bâtiments séduisent par leur esthétique extérieure et intérieure ainsi que par la qualité des aménagements extérieurs. Ils portent les signatures d'Aukett-Fitzroy-Robinson, un bureau d'architecture européen pour le design et de Claude Fehlmann SA, bureau implanté à Morges pour un accompagnement crucial lors de la phase de réalisation par l'Entreprise Générale Karl Steiner SA. Les immeubles offrent une lumière naturelle sur toute la profondeur des plateaux et ceci grâce à la présence d'atriums et à des plafonds à près de trois mètres. Ils disposent également d'installations techniques flexibles garantissant une exploitation avantageuse. Par leurs silhouettes uniques, chaque bâtiment est visible de l'autoroute ce qui constitue un aspect essentiel à l'identification des entreprises qui choisissent le Lake Geneva Center pour Siège.

« Les deux bâtiments ont leur individualité. Pour l'observateur, l'un est dominé par le verre, l'autre par la pierre. Ils ne sont pas jumeaux et pourtant ils appartiennent indéniablement à la même famille. »

Eddy Dijkhuizen, Responsable développement projet, Karl Steiner SA

